

LA LETTRE DU MAIRE

décembre 2020



Chères Lagardiennes, chers Lagardiens,

L'hiver est là. Malheureusement, la COVID-19 aussi...Votre Conseil municipal est au travail depuis six mois. Le 26 novembre, il a voté des décisions propres à améliorer notre vie collective, comme l'achat d'un terrain pour faciliter le travail de nos pompiers. Chacun d'entre nous subit les conséquences des contraintes sanitaires, mais c'est ensemble que nous pouvons manifester notre volonté de surmonter les difficultés auxquelles nous devons faire face : en nous entraînant, en étant tout particulièrement attentifs aux plus isolés, aux plus fragiles de notre village, et symboliquement, en illuminant les façades de nos maisons !

Un pour tous !

Un certain nombre d'obligations revient à chacun de nous, mais c'est pour notre bien à tous, collectivement

- ***Chacun est par exemple tenu de maîtriser la végétation sur son terrain, pour la protection de tous***

Un arrêté du Préfet de la Drôme vient de rappeler les obligations légales de débroussaillage à toutes les communes "sensibles aux incendies de forêt (...) pour garantir la protection nécessaire autour des constructions et des zones à enjeux (...)". A La Garde-Adhémar, 232 bâtis sont situés à moins de 50 m de zones d'aléa fort à très fort. Le débroussaillage, contrôlé par les services de l'Etat, doit être effectif avant le 15 mai de chaque année, afin de limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale. Les informations détaillées concernant ces obligations seront mises directement dans toutes les boîtes aux lettres.

- ***Chaque ravalement de façade ou démolition devra également faire désormais l'objet d'une déclaration préalable de travaux***

Le Conseil municipal, attentif à la qualité du cadre de vie, des paysages et de l'espace urbain, a voté le 26 novembre, à l'unanimité, une délibération rendant obligatoire sur l'ensemble du territoire communal une déclaration préalable de travaux pour tout ravalement de façade et toute démolition de bâti.

Tous pour un !

En même temps, le travail mené collectivement rend service à chaque Lagardien

- ***La Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) et notre commune continuent de travailler main dans la main pour régler au mieux le problème des ordures ménagères***

Le 8 décembre, la Commission municipale Développement durable a à nouveau reçu à la mairie la vice-présidente de la CCDSP en charge des Ordures Ménagères, et la responsable de ce service intercommunal, afin de faire le point sur l'avancée des travaux. La commune de La garde-Adhémar devient « commune pilote », pour l'amélioration de ce service intercommunal ; ce qui est en train d'être mis en place dans notre commune va servir de référence pour l'ensemble du territoire de l'intercommunalité :

- les containers semi-enterrés du rond-point sud disparaîtront lorsque l'ensemble du dispositif de ramassage aura été mis au point avec les Lagardiens utilisateurs. Une réunion publique - au moins- de présentation technique détaillée de l'évolution des modalités de ramassage des ordures ménagères est

évidemment nécessaire pour en débattre. Les conditions sanitaires n'en permettant pas l'organisation à l'heure actuelle, c'est tout le calendrier global de l'opération qui s'en trouve malheureusement décalé, mais qui se poursuivra dès le retour à la normale que nous souhaitons tous le plus rapide possible...

- la campagne « Village propre » (qui concerne tout le territoire communal) prend forme concrètement, avec la réalisation, par les membres de la commission municipale, d'affiches de sensibilisation que vous verrez bientôt aux quatre coins de la commune. Cet affichage met l'accent sur l'association entre la responsabilité individuelle et le service collectif de ramassage et de propreté, au profit de tous.

- dans le même temps, nos écoliers poursuivent les ateliers « Éco-École », qui forment les jeunes générations à l'éco-responsabilité.

- ***Le déconfinement partiel permet depuis le 15 décembre une reprise de certaines activités***

Les salles municipales - Petit Rieu, Henri Girard -, sont à nouveau accessibles aux activités sportives pour les jeunes mineurs, même si les vacances scolaires ont conduit les associations concernées à majoritairement faire le choix d'une reprise début janvier - si les conditions sanitaires le permettent.

- ***Le programme des travaux nécessaires dans la commune, pour les années à venir, s'inscrit dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en cours de réflexion***

Divers travaux urgents de réfection (voirie, murets effondrés, élagage...) sont engagés, d'autres le seront en 2021-22 (préau pour l'école maternelle par exemple, jardin des herbes), ou répartis sur les six années du mandat (toiture de l'église) ; nous y reviendrons dans une prochaine Lettre, à propos de la mise en place du budget.

- ***Faciliter les liens entre nous tous est indispensable pour partager nos projets***

Un groupe d'élues particulièrement motivées du conseil municipal, travaille d'arrache-pied pour permettre une meilleure communication entre nous tous. Après avoir réalisé le numéro de Noël du Petit Lagardien que vous avez trouvé dans vos boîtes début décembre, elles réalisent un travail considérable de reprise du site internet de la commune et de mise en place d'une page Facebook communale. Vous en aurez bientôt des nouvelles.

- ***Enfin, chaque maison illuminée manifestera notre volonté commune de faire face tous ensemble aux difficultés du moment***

Puisque les risques sanitaires nous contraignent à limiter le nombre de convives autour de la table des fêtes, en plus des décorations et illuminations installées par les bénévoles de Culture et Festivités -avec l'aide efficace des services techniques municipaux-, illuminons autant que possible nos maisons pour regrouper symboliquement notre communauté villageoise, en donnant de La Garde-Adhémar l'image d'un véritable « village de Noël » !

Avec mes souhaits les plus chaleureux à chacune et à chacun d'y passer de bonnes fêtes de fin d'année !

François Laplanche-Servigne

Mairie, 25 rue Pauline de Simiane - 26700 La Garde-Adhémar
Tél : 04 75 04 41 09 - e-mail : mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique